

des stations de télévision de Radio-Canada à Toronto. C'est ainsi que la ligne de conduite du Gouvernement en faveur du monopole empêche la concurrence canadienne, mais non la concurrence américaine. Les postes américains n'ont pas tardé à exploiter la situation avantageuse qui leur était faite par l'exclusion, des six principales régions métropolitaines, de tout poste privé. Grâce à la clientèle d'annonceurs canadiens, ils enlèvent au Canada deux millions de dollars par année de recettes commerciales.

M. Dunton a déclaré qu'environ la moitié de toutes les émissions de télévision de Radio-Canada sont d'origine américaine. Les radiodiffuseurs particuliers ont indiqué au comité qu'ils offriraient vraisemblablement à peu près la même proportion d'émissions canadiennes, s'ils obtenaient un permis d'exploitation. C'est un des résultats que des règlements et une régie efficaces pourraient assurer, sous réserve, bien entendu, du droit des Canadiens de choisir démocratiquement les émissions qu'ils préfèrent.

Le programme de monopoles locaux empêche l'installation de postes de langue française aussi bien que de postes de langue anglaise.

Ce dangereux programme de monopole ne peut se motiver sous prétexte que Radio-Canada doit profiter de tous les revenus commerciaux émanant des six régions urbaines les plus rémunératrices.

A l'heure actuelle, les recettes annuelles de Radio-Canada sont d'environ 30 millions; mais 6 millions seulement proviennent de sources commerciales. Le reste vient des contribuables. Radio-Canada ne compte ni n'a jamais compté sur ses recettes commerciales pour l'amélioration de ses installations de radiodiffusion ou de télévision.

Le comité est d'avis que, dans l'intérêt public la concurrence est souhaitable, et d'autant plus qu'augmente le nombre de téléviseurs au Canada. Les dangers que présente l'actuel programme de monopole s'accroissent constamment.

Je n'ai pas besoin de développer les déclarations contenues dans cette prise de position. J'ai dit que le programme du gouvernement exclut la concurrence canadienne, mais non pas celle des États-Unis. J'ai ici une réclame d'un poste américain annonçant que ses services s'étendent à certains États américains et à la province de Québec. Comment justifier pareille politique? Cela veut dire que 2 millions de dollars sortent chaque année du Canada sous forme de réclame et que le régime s'effondre aujourd'hui sous le poids de ses propres faiblesses. Il y a des répétitions de services qu'il n'est plus possible d'empêcher.

Voilà ce qui a amené le *Sun* de Vancouver à publier, le 26 mars, en première page, son principal éditorial ainsi conçu:

Le spectacle du libéralisme abandonné par ses faux amis prend un aspect effrayant à Ottawa. Le gouvernement fédéral a abandonné ses principes en faveur d'un nouveau culte antidémocratique dont la Société Radio-Canada est le pire symbole. La délégation de pouvoirs absolus en matière de radio et de télévision à Radio-Canada couvre de ridicule les traditions mêmes du parti libéral. Les membres réfléchis du Parlement doivent se rendre tristement compte que le réseau de Radio-Canada et les monopoles de grande ville en matière de radio et de télévision constituent une négation des droits publics et privés.

[M. Fleming.]

L'éditorial signale aussi les avantages qui découleraient de la concurrence, dont l'absence entraîne la décadence et la corruption, en politique aussi bien qu'ailleurs. Il est donc évident que des changements s'imposent qu'on ne peut guère retarder.

Le 19 mai, j'ai aussi posé au premier ministre cette seconde question:

Le Gouvernement envisage-t-il soit l'abandon, soit la modification de ce principe dit du poste unique en ce qui concerne la télévision, c'est-à-dire le monopole local de la télévision dans notre pays?

Comme en fait foi la page 4106 du hansard, le premier ministre a donné la réponse suivante à cette question:

La question n'est pas de celles auxquelles on puisse répondre par un oui ou un non catégorique. Jamais on n'a érigé en principe qu'il n'y ait toujours et éternellement qu'un seul poste par localité. Toute la question fait l'objet d'une attention constante, comme celle aussi du moment où il sera opportun de déclarer qu'on recevra les demandes d'établissement de deuxième postes. Il se peut fort bien qu'aucune décision n'intervienne avant la création de la commission dont a parlé l'honorable député dans sa question précédente.

Si le Gouvernement doit instituer une commission royale pour enquêter sur toute cette question et pour formuler ses recommandations en matière de ligne de conduite, pourquoi n'en annonce-t-il pas franchement la nomination? Le fait est, monsieur le président, que les méthodes de la CCF ont influencé jusqu'à présent la ligne de conduite du Gouvernement dans ce domaine, et qu'il sera difficile de dégager la pensée libérale,—j'entends celle du parti du même nom,—de l'emprise socialiste sur la ligne de conduite à l'égard de la radio et de la télévision, du gouvernement au pouvoir. Je suis sûr que certains membres du Gouvernement, en face de moi, ne peuvent approuver le principe dont s'inspire une telle ligne de conduite. J'espère qu'à l'avenir ils se feront plus entendre que par le passé, et qu'ils influenceront sur la ligne de conduite du Gouvernement.

Monsieur le président, en matière de radio et de télévision aucune question soulevée à ce moment n'est plus importante que celle de leur financement. Cette question, de même que celle de la vérification des livres et de la comptabilité, sera traitée par mon collègue le député de Perth. Je ne désire que formuler cette observation en passant au sujet d'une question à laquelle je me suis intéressé au comité. Je veux parler d'une publication intitulée: *CBC Times*, assez intéressante, imprimée au coût de \$82,500 par année et qui rapporte \$27,000 à Radio-Canada, de sorte qu'elle coûte \$55,500 aux contribuables canadiens.

Cette revue a pour objet d'annoncer les programmes. Mais que trouvons-nous dans le